



Suite au rachat par la société Cointo-Pigeon de la carrière Jean-Paul Rouzic, le 2 novembre 2010, au lieudit Guernambigot en LE SAINT, Nature et Patrimoine Centre Bretagne s'oppose à l'extension au delà des 4.000 tonnes autorisées actuellement.

Ce projet présenté par M. Le Nardant, représentant la société Cointo-Pigeon Bretagne Sud basée à Hennebont, le 8 mars 2011 devant un public nombreux (80 personnes), prévoit de passer l'exploitation de la carrière Rouzic de 4.000 à 100.000 tonnes, soit 25 fois plus.

De nombreuses raisons majeures motivent ce refus catégorique :

- D'ores et déjà, graves atteintes au paysage depuis le 02 novembre 2010, date du rachat par le groupe Cointo-Pigeon.
- D'ores et déjà, nette augmentation du bruit des forages et de l'intensité des explosions, depuis le 02 novembre 2010, date de rachat par le groupe Cointo-Pigeon.
- D'ores et déjà, dégradations (fissures) constatées dans certaines maisons proches du site, depuis le 02 novembre 2010, date de rachat par le groupe Cointo-Pigeon.
- Présence de deux sources de ruisseaux au pied du site, alimentant le Ruisseau du Duc affluent de l'Ellé, qui diffuseraient les pollutions que cette méga-carrière ne manquerait pas d'engendrer.
- Poussières résultant du concassage et rotations de 25 camions en moyenne par jour (50 passages aller-retour) auraient un impact néfaste pour la santé humaine, la faune et la flore (la poussière de granit est composée en grande partie de silice, chargée de particules radioactives qui dégagent du gaz « radon »).
- Projet de construction d'une route privée au travers de zones humides où se reproduisent de nombreuses espèces aquatiques pour certaines protégées (inventaire en cours).
- Fréquentation par de nombreux véhicules de la route séparant la carrière du lieu de stockage prévu pour les matériaux issus du concassage.
- Dangerosité du débouché sur la route nationale 169.
- Activité agricole riveraine axée essentiellement sur la culture biologique dans un rayon de 500 m autour de la carrière (une ferme en lait biologique qui se verrait coupée en deux parties par une route privée du groupe Cointo-Pigeon, deux maraîchages biologiques (l'un au nord, l'autre à l'est)).
- Activité touristique de la commune et du canton utilisant les nombreux chemins de randonnées pédestres, équestres, cyclistes...
- Cette extension ne générerait que deux emplois supplémentaires à plein temps (référence M.

Le Nardant, réunion du 08 Mars 2011 à la salle polyvalente de Le Saint), alors que dans le même temps disparaîtraient les emplois de cultures biologiques (6 personnes), l'exploitation d'un centre de randonnées équestres (2 personnes au minimum), celle d'un gîte rural également. Tout développement ultérieur de l'activité touristique locale serait condamné.

- Proximité immédiate de maisons aux abords de la carrière, nombreux foyers concernés dans un rayon d'un kilomètre (80 foyers recensés) et dévaluation du patrimoine.
- Choix des riverains de cohabiter en harmonie avec une carrière de type artisanale à 4.000 tonnes par an.
- Manque de transparence et de clarté dans la démarche de communication du groupe Cointo-Pigeon à l'encontre des riverains (achat des terrains pour construction d'une route sans préciser aux vendeurs l'augmentation du trafic liée au projet d'extension de la carrière).
- Présentation d'un médiateur par la société Cointo-Pigeon en avril 2011 à la municipalité de la commune de Le Saint sur le bien fondé de l'extension de la carrière située à Guernambigot, extension refusée par M. Le Maire Yves LE GOFF, par son conseil municipal à l'unanimité et par tous les riverains.
- Depuis le 1er mars 2011 le siège social de la Nouvelle Société Rouzic a été transféré à Hennebont et ne générera donc aucun retour financier à la communauté de communes.
- Enfin, le cabinet qui réalise l'étude d'impacts est une filiale du groupe Cointo- Pigeon, ils sont donc juge et partie.

L'acceptation d'une telle extension serait une catastrophe écologique dans tous les sens du terme pour l'eau, le Centre Bretagne en général et la commune de Le Saint en particulier.

Cette frénésie actuelle de développement industriel est un non sens qui va à l'encontre du développement durable, du Grenelle de l'Environnement, de la préservation de l'eau, de l'emploi, du développement de l'agriculture durable, et a pour seul but l'enrichissement de quelques personnes au détriment de milliers de contribuables.

La nature ne nous appartient pas, nous lui appartenons, alors laissons à aux générations futures le bonheur de connaître la pierre de granit de Le Saint et les havres de paix qui existent encore en Centre Bretagne.

Nous vous remercions pour votre écoute et comptons sur votre implication.

Le Bureau de NPCB.